



ARRETE N°2025-190  
TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNE 2025  
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
(CATEGORIE B)

Le Maire de la Commune d'Indre,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10 ; L522-4 ; L522-24 ; L522-26 ; L522-28 et L522-29,  
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,  
Vu la délibération du conseil municipal n°2025-67 en date du 25 septembre 2025, fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique du 22 septembre 2025.

ARRETE :

Article 1 – Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025 les fonctionnaires suivants :

1- BERTHOMEAU Sylvain

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché
- notifié aux intéressés

Ampliation sera adressée :

- au président du centre de gestion

A Indre, le 27 octobre 2025,

Pour le Maire,  
L'adjoint suppléant,  
Christine BARBARIN



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois à compter de  
la présente notification.  
Notifié le .....  
Signature de(s) (l')agent(s).